



PRÉFECTURE DE LA NIÈVRE

Direction du pilotage interministériel et des moyens

Guichet unique ICPE / Pôle enquêtes publiques

INSTALLATION CLASSEE POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Commune de MYENNES

Il est procédé à une enquête publique du lundi 10 mars 2014 au lundi 14 avril 2014 inclus, ayant pour objet la demande de régularisation administrative de l'autorisation d'exploiter une unité de sciage et de rabotage du bois sur le territoire de la commune de MYENNES, présentée par la société Compagnie Française du Parquet (CFP).

L'enquête publique concerne les communes dont le territoire est, pour tout ou partie, compris dans un rayon d'un kilomètre du lieu d'implantation de l'exploitation, soit

- la commune de MYENNES
- la commune de LA CELLE-SUR-LOIRE
- la commune de BOULLERET (Cher)

Le dossier de demande et les pièces qui l'accompagnent, notamment l'étude d'impact et l'avis de l'autorité environnementale, seront déposés dans chacune des mairies désignées ci-dessus et pourront être consultés par le public aux heures habituelles d'ouverture des bureaux.

Un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur sera déposé dans la mairie de MYENNES, pendant toute la durée de l'enquête afin que le public puisse y formuler éventuellement ses observations, qui pourront également être adressées par écrit au commissaire enquêteur, M. Georges GUILLEMINOT, à la mairie de MYENNES, siège de l'enquête.

Les observations pourront également être adressées au préfet par voie électronique à l'adresse suivante : [PREF-ICPE-CONTACT-PUBLIC@NIEVRE.PREF.GOUV.FR](mailto:_PREF-ICPE-CONTACT-PUBLIC@NIEVRE.PREF.GOUV.FR) avant la fin de l'enquête. Elles seront tenues à la disposition du public au siège de l'enquête dans les meilleurs délais.

L'avis d'enquête ainsi que le résumé non technique et l'avis de l'autorité environnementale seront consultables sur le site internet de la préfecture de la Nièvre : www.nievre.gouv.fr.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la préfecture dès la publication de l'arrêté d'ouverture d'enquête publique.

.../...

M. Georges GUILLEMINOT, directeur financier de la Poste en retraite, désigné en qualité de commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations à la mairie de MYENNES les :

- lundi 10 mars 2014 de 9H00 à 11H30
- mardi 18 mars 2014 de 14H00 à 16H30
- mercredi 26 mars 2014 de 14H00 à 16H30
- samedi 5 avril 2014 de 9H00 à 12H00
- lundi 14 avril 2014 de 14H00 à 16H30

En cas d'empêchement, il sera remplacé par son suppléant, M. Gérard MILLERAND, conseiller d'éducation en retraite.

La personne responsable du projet auprès de laquelle des informations complémentaires peuvent être demandées est M. Emmanuel CARPENTIER – Président de la société Compagnie Française du Parquet (CFP) – 7 rue du Pré Neuf – 58440 MYENNES

A l'issue de l'enquête, toute personne intéressée pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur à la préfecture de la Nièvre - Guichet unique ICPE/Pôle enquêtes publiques, à la sous-préfecture de COSNE-COURS-SUR-LOIRE ainsi qu'aux mairies de MYENNES, LA CELLE-SUR-LOIRE, BOULLERET (Cher) aux heures d'ouverture des bureaux, pendant une durée d'un an à compter de la clôture de l'enquête.

Au terme de la procédure, le Préfet de la Nièvre délivrera soit une autorisation d'exploiter assortie du respect de prescriptions, soit un refus motivé par arrêté préfectoral.